

**RAPPORT ANNUEL  
SUR LE PRIX ET LA QUALITE  
DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT  
SECTEUR DU SUD DIJONNAIS**

**ANNEE 2018**

# COMPTE RENDU TECHNIQUE 2018

Le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement (RPQS) est un document produit tous les ans par chaque service d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

C'est un document public (dès lors qu'il a été validé par l'assemblée délibérante de la collectivité) qui répond à une exigence de transparence interne (le service rend compte annuellement à sa collectivité de tutelle et le maire ou le président présente ce rapport à son assemblée délibérante) mais également à une exigence de transparence à l'usager, lequel peut le consulter à tous moments au siège de son service.

Le RPQS a été créé par l'article 73 de la Loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite « Loi Barnier »). Cet article a été supprimé au profit de l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Le Décret n° 95-635 du 6 mai 1995 qui précise le contenu et les modalités de présentation du rapport a été traduit dans les articles D2224-1 à D2224-5 du CGCT. Il a été complété par le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 (annexes V et VI des articles D2224-1 à D2224-3 du CGCT) qui introduit les indicateurs de performance des services.

Le présent document donne une vue globale sur la qualité et le coût du service public de collecte et traitement des eaux usées pour l'année 2018 sur le secteur du Sud Dijonnais.

## SITUATION GENERALE

### I- Présentation

L'Assainissement (eaux usées) est une compétence qui était déjà exercée par les intercommunalités précédant la fusion induite par la Loi NOTRe au 1er janvier 2017. La Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges l'exerce donc de plein droit depuis cette date, sur la totalité des 56 communes du territoire.

Chaque collectivité précédente avait choisi un mode de gestion propre à sa politique, ses contraintes techniques et économiques. Ainsi, nos usagers sont concernés par une gestion :

- En Régie Directe sur 47 communes du territoire. Cela signifie que ce sont les agents de la collectivité qui assurent la gestion du service rendu, lequel est facturé directement par la Communauté de Communes.
- En Délégation de Service Public sur 9 communes du territoire, en l'occurrence avec VEOLIA (contrat jusqu'au 31/10/2028). Ce prestataire est l'interlocuteur privilégié des usagers et gère l'ensemble des équipements et services pour le compte de la collectivité, il facture notamment les usagers.

Le nombre d'usagers gérés en délégation de service public est de 2204 pour environ 5 426 habitants. 7 dispositifs d'assainissement non collectif sont recensés.

Liste des abonnés d'assainissement non collectif / eau potable / assainissement collectif

COMMUNES	abonnés ANC	abonnés AEP	abonnés ass
Barges	0	250	245
Broindon	0	69	69
Corcelles-les-Citeaux	1	335	334
Epernay-sous-Gevrey	3	80	75
Noiron-sous-Gevrey	0	418	418
Saint Philibert	2	218	214
Saulon-la-Chapelle	1	446	437
Saulon-la-Rue	0	287	286
Savouges	0	129	126

### II- Gestion de l'assainissement

La gestion du service assainissement est assurée par la Communauté de Communes directement sur 47 communes (petits travaux sur réseau, quelques raccordements, exploitation des stations d'épuration, gestion du SPANC).

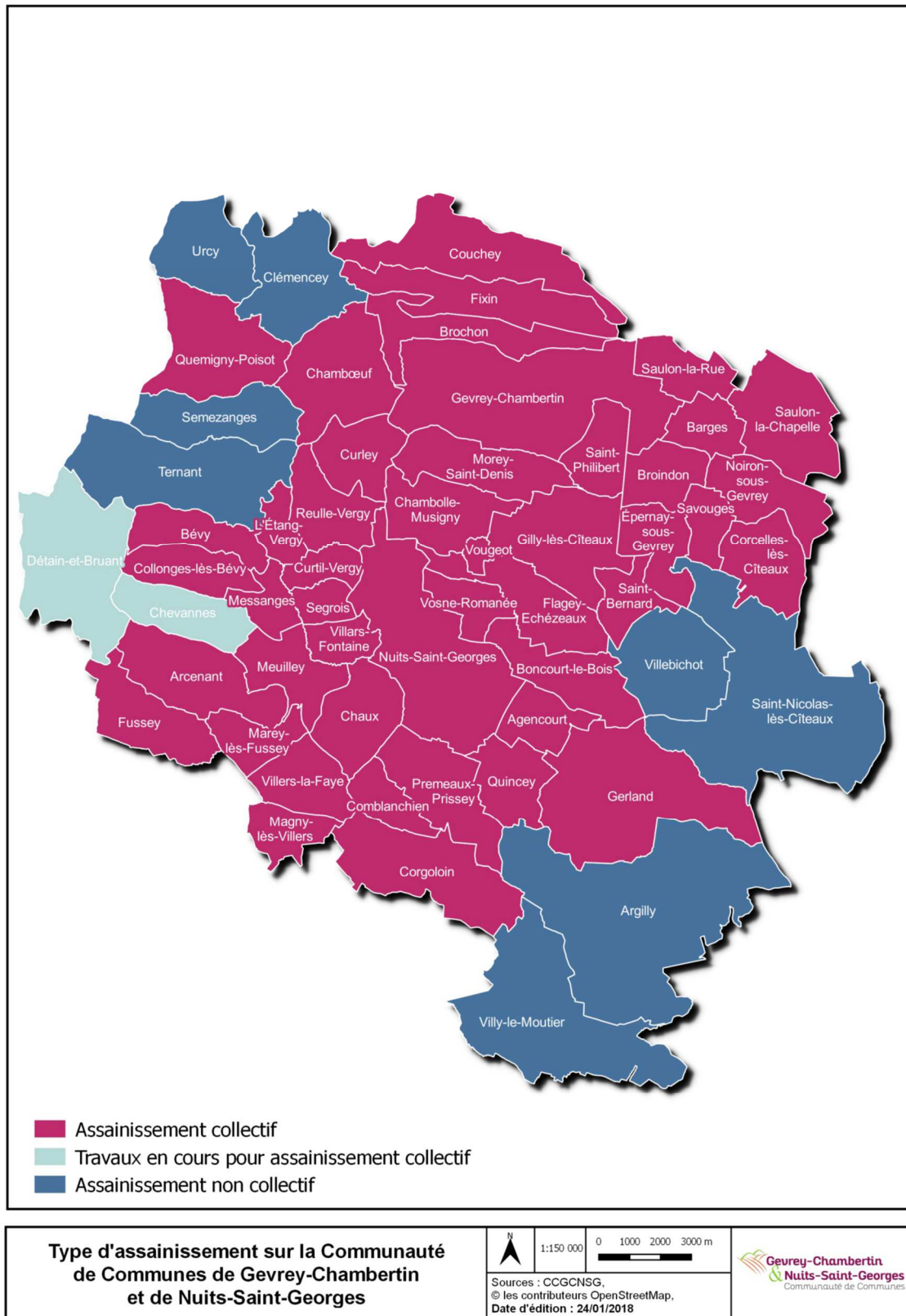
9 communes sont gérées en délégation de service public (Veolia).

Les prestations confiées à la société VEOLIA EAU GENERALE DES EAUX sont les suivantes :

- **Gestion du service** : application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations ;
- **Gestion des abonnés** : accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client ;
- **Entretien** de l'ensemble des ouvrages ;
- **Renouvellement** des branchements, des collecteurs <6m, des équipements électromécaniques ;
- **Prestations particulières** : curage hydrodynamique, traitement des boues.

La collectivité prend en charge le **renouvellement** des canalisations > 6m, des ouvrages de traitement, des postes de relèvement, des stations d'épuration, du génie civil.

L'assainissement est réparti de la manière suivante :



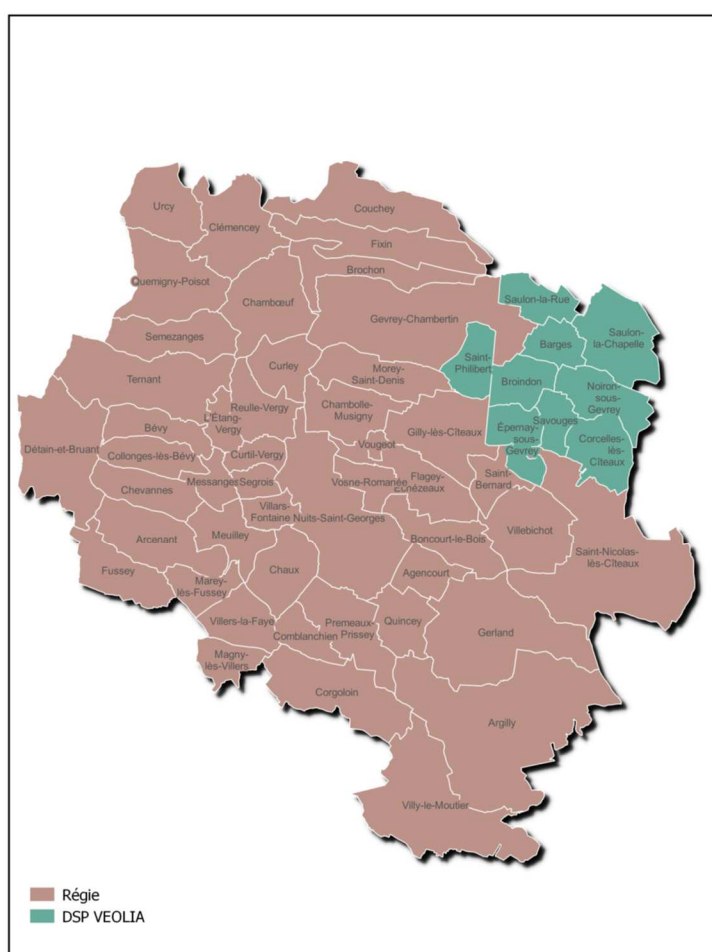
### III- Organisation du Service Assainissement

Au sein du Pôle Attractivité, Aménagement et Développement Durable du territoire, la gestion administrative du service de l'eau et de l'assainissement de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits Saint Georges est effectuée au :

Centre Technique Intercommunal  
1 rue Lavoisier  
21 700 NUITS ST GEORGES  
Service Assainissement : 03.80.61.28.49  
Mail : [assainissement@ccgevrey-nuits.com](mailto:assainissement@ccgevrey-nuits.com)

L'accueil usager est assuré du lundi au vendredi de 9 h à 12h et de 13h30 à 17h00 (fermé mardi matin et jeudi après-midi).

**Pour toute question relative à la facturation ou à un souci d'évacuation d'eaux usées, contacter le prestataire de délégation de service :**



#### **Communes suivantes :**

BARGES, BROINDON, CORCELLES-LES-CITEAUX, EPERNAY-SOUS-GEVREY, NOIRON-SOUS-GEVREY, SAINT-PHILIBERT, SAULON-LA-CHAPELLE, SAULON-LA-RUE, SAVOUGES

#### **Agence VEOLIA**

15 rue Jean François Champollion  
21200 BEAUNE

Lundi : 9h00 – 12h00 et 13h30 – 16h30

Mercredi : 13h30 – 16h30

Vendredi : 9h00 – 12h00 et 13h30 – 16h30

Téléphone : 0 969 323 458\*

Lundi à vendredi : 8h00 à 19h00

Samedi : 9h00 à 12h00

Urgences techniques : 7/7 – 24h/24

Toutes vos démarches en ligne :

[www.service.eau.veolia.fr](http://www.service.eau.veolia.fr)

Gestion de l'assainissement collectif  
de la Communauté de Communes  
de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges

1:150 000 0 1000 2000 3000 m

Sources : CCGCHSG,  
© les contributeurs OpenStreetMap.  
Date d'édition : 24/02/2018

Gevrey-Chambertin  
Nuits-Saint-Georges  
Communauté de Communes

## DESCRIPTION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT

Le secteur comprend 6 stations d'épuration.

Descriptif détaillé par secteur d'assainissement des longueurs des réseaux, du nombre de postes de refoulement, du nombre de déversoirs et du type de station d'épuration.

### I- Secteur Barges – Saulon-la-Chapelle – Saulon-la-Rue :

Réseau :

COMMUNES	Longueur Réseau (m)	Réseau Unitaire %	Réseau Séparatif %	Nb postes relevage	Nb déversoirs d'orage
BARGES	4880	0	100	1	0
SAULON LA CHAPELLE	7640	0	100	6 (dont 3 avec TP)	0
SAULON LA RUE	5537	0	100	4	0

Station d'épuration :

La station d'épuration de SAULON-LA-CHAPELLE de 01/1998 est de type boues activées en aération prolongée, dimensionnée pour 2 250 EH (135 kg/j de DBO5 et 455 m3/j).

Le cours d'eau récepteur des eaux usées issues du système de collecte et traitement est le ruisseau le Grand Fossé puis la Varaude.

Normes de rejets :

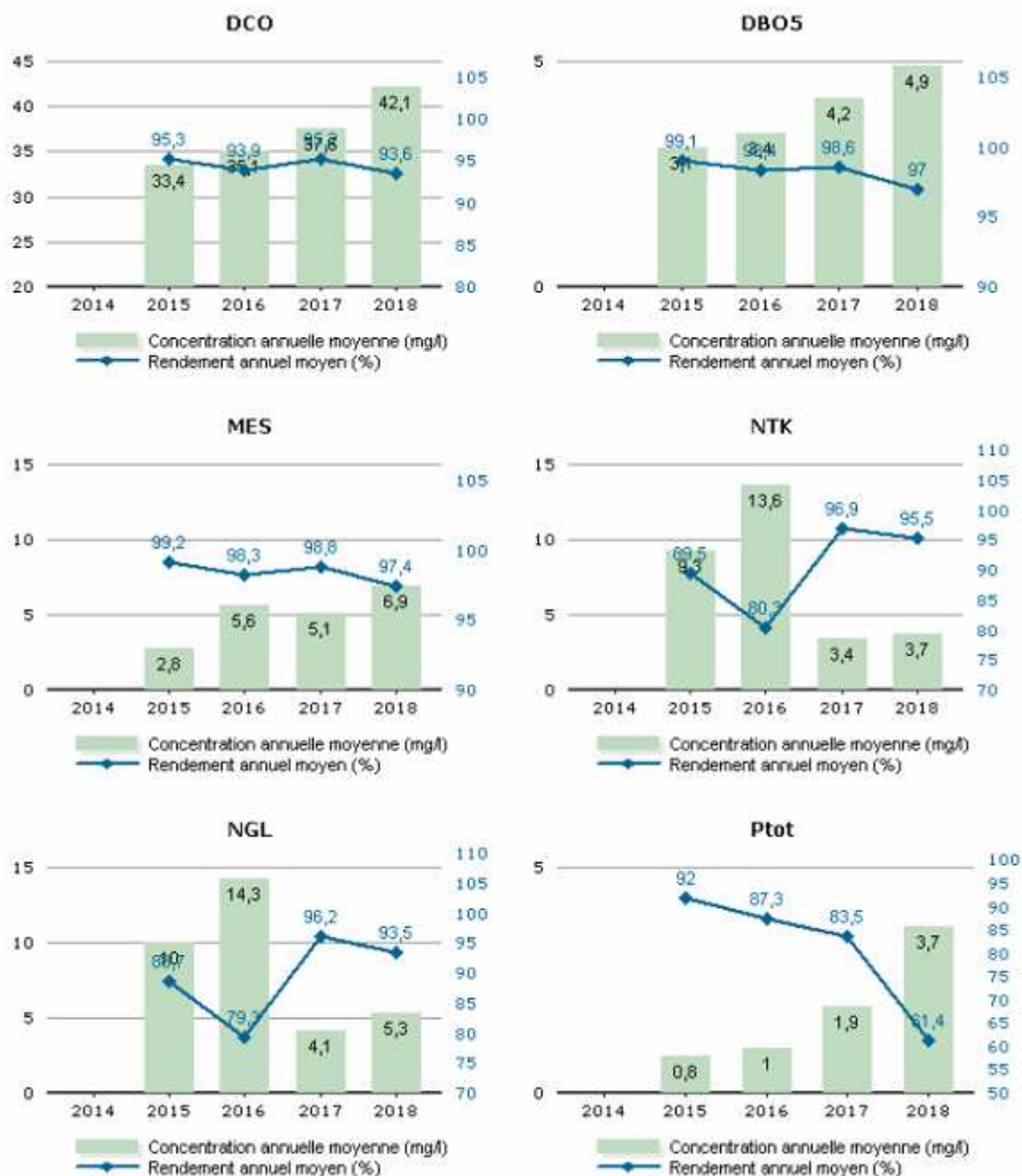
Paramètres	Concentration maximale des rejets (mg/l)	Rendement minimum à atteindre (%)	Valeur de rejet rédhitoire (mg/l)
DBO5	25*	80*	50*
DCO	90	75*	250*
MES	35*	90*	85*
NTK	40	-	-

\* Prescriptions tirées de l'arrêté du 21 juillet 2015

Evolution des volumes entrant et sortant :

	Entrée	Déverse	Sortie
2018 (m3)	146 655	3 988	139 121

Rendements pour le secteur d'assainissement pour 2018 :



23 tonnes de matières sèches ont été évacuées en 2018 en valorisation agricole.

**Conclusion sur le système d'assainissement :**

La station d'épuration et le système de collecte présentent des résultats satisfaisants au regard de la réglementation. Toutefois, la station de Saulon a un génie civil fatigué et cette station arrive à saturation d'un point de vue hydraulique. Au niveau de la station d'épuration actuelle, la capacité de stockage des boues est très limitée.

**Opérations prévues sur le secteur :**

**Travaux réalisés en 2018 :**

L'équipement du point A2 de la Step de Saulon-La-Chapelle a été mis en place en début d'année 2018. Cela permet de suivre les déversements au milieu naturel. A noter que le point A2 n'est pas situé physiquement sur la STEP, il est situé au niveau du PR Milleraie.

De l'inspection télévisée a été réalisée en Mars 2018 en période de nappe haute sur la commune de Saulon-La-Chapelle.

**Travaux prévus :**

Il est prévu la reconstruction de la station de Saulon.

## II- Secteur Broindon :

Réseau :

COMMUNES	Longueur Réseau (m)	Réseau Unitaire %	Réseau Séparatif %	Nb postes relevage	Nb déversoirs d'orage
BROINDON	2 432	0	100	2	0

Station d'épuration :

La station d'épuration de Broindon de 10/2007 est de type lagunage, dimensionnée pour 250 EH ( 15 kg/j de DBO5 et 38 m3/j).

Le cours d'eau récepteur des eaux usées issues du système de collecte et traitement est la Boïse puis la Varaude.

Normes de rejets :

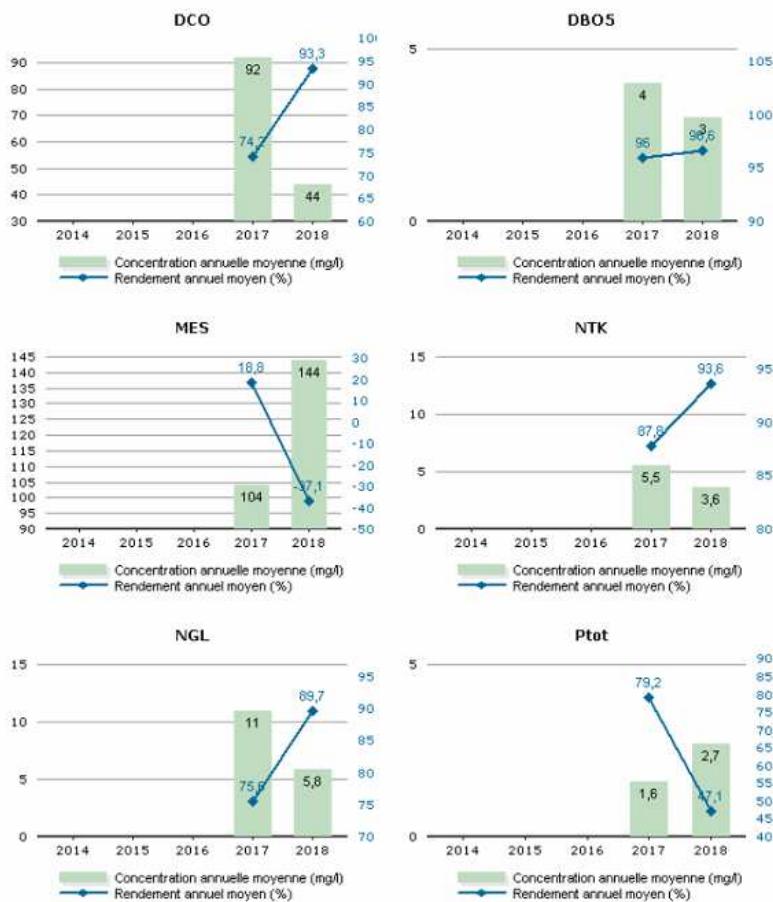
Paramètres	Concentration maximale des rejets (mg/l)	Rendement minimum à atteindre (%)	Valeur de rejet rédhibitoire (mg/l)
DBO5	35	60*	70*
DCO	200*	60	400*
MES		50	150*
NTK		60	

\* Prescriptions tirées de l'arrêté du 21 juillet 2015.

Evolution des volumes entrant et sortant :

	Entrée	Déverse	Sortie
2018 (m3)	12 412	0	/

Rendements pour le secteur d'assainissement pour 2018 :



Conclusion sur le système d'assainissement :

Non-conformité sur les MES

### III- Secteur Corcelles-les-Citeaux :

Réseau :

COMMUNES	Longueur Réseau (m)	Réseau Unitaire %	Réseau Séparatif %	Nb postes relevage	Nb déversoirs d'orage
CORCELLES-LES-CITEAUX	7 919	0	100	2 (dont 1 avec TP)	0

Station d'épuration :

La station d'épuration de Corcelles-les-Citeaux de 01/1992 est de type lagunage, dimensionnée pour 717 EH (75 kg/j de DBO5 et 80 m3/j).

Le cours d'eau récepteur des eaux usées issues du système de collecte et traitement est le ruisseau de la Raie du Pont puis la Vouge.

Normes de rejets :

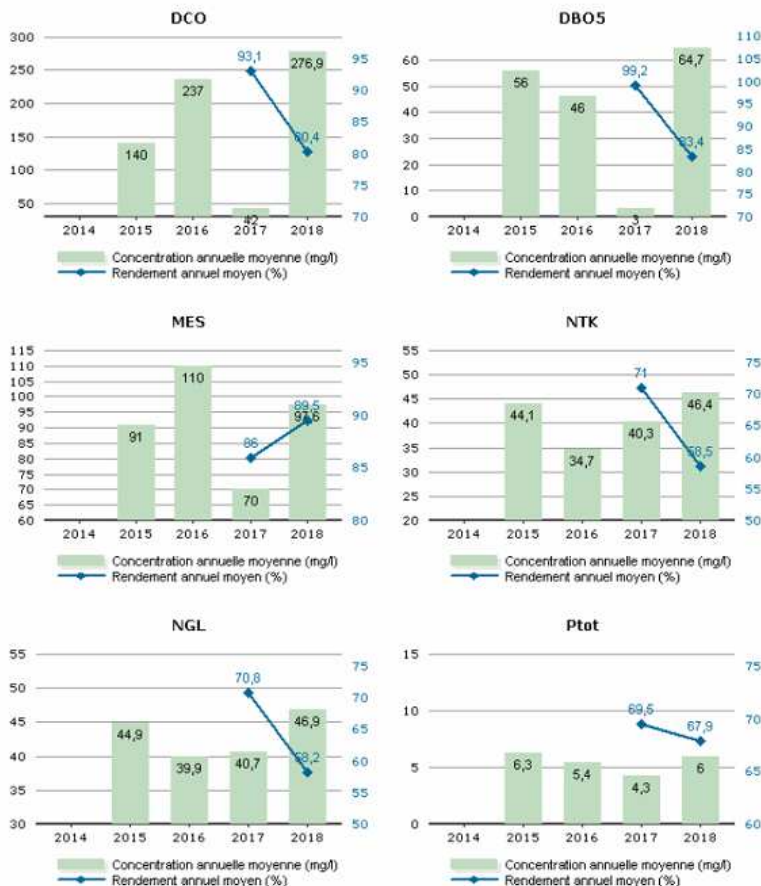
Paramètres	Conformité locale AP du 02/08/1990	Conformité selon l'arrêté du 21/07/15		
	Concentration maximale des rejets (mg/l)	Concentration maximale des rejets (mg/l)	Rendement minimum à atteindre (%)	Valeur de rejet rédhibitoire (mg/l)
DBO5	30	35*	60*	70*
DCO	90	200*	60*	400*
MES	/	/	50*	150*
NTK	40			

\* Prescriptions tirées de l'arrêté du 21 juillet 2015

Evolution des volumes entrant et sortant :

	Entrée	Déverse	Sortie
2018 (m3)	76 528	0	76 528

Rendements pour le secteur d'assainissement pour 2018 :



Les valeurs moyennes observées (concentrations et rendements) ne permettent pas de mesurer le respect de la prescription lorsque celle-ci s'applique bilan par bilan. L'évaluation du taux de respect fait l'objet de l'indicateur de conformité présenté dans la suite de la présente section.



371 tonnes de matières sèche de boues ont été évacuées en 2018 en valorisation agricole.

Conclusion sur le système d'assainissement :

Non-conformité avec dépassement valeur rédhibitoire sur l'analyse de décembre sur la DBO5. Travaux en cours, station fonctionnant de manière dégradée.

Opérations prévues sur le secteur :

La lagune est dimensionnée pour 717 EH, elle reçoit une charge équivalente à 1050 EH ; Il est prévu une extension de sa capacité épuratoire pour atteindre 1 250 EH.

**Travaux réalisés en 2018 :**

Un curage de la lagune a été réalisé en vue des travaux de reconversion de la lagune.

**Travaux prévus :**

La lagune actuelle va être reconvertie en filtre planté de Roseaux sur 2 étages puis un lagunage comme traitement de finition.

## IV- Secteur Epernay-sous-Gevrey :

Réseau :

COMMUNES	Longueur Réseau (m)	Réseau Unitaire %	Réseau Séparatif %	Nb postes relevage	Nb déversoirs d'orage
EPERNAY-SOUS-GEVREY	2 767	0	100	2	0

Station d'épuration :

La station d'épuration d'Epernay-Sous-Gevrey de 01/2013 est de type filtre planté de roseaux, dimensionnée pour 250 EH (15 kg/j de DBO5 et 50 m3/j).

Le cours d'eau récepteur des eaux usées issues du système de collecte et traitement est le ruisseau la Raie du Pont puis la Vouge.

Normes de rejets :

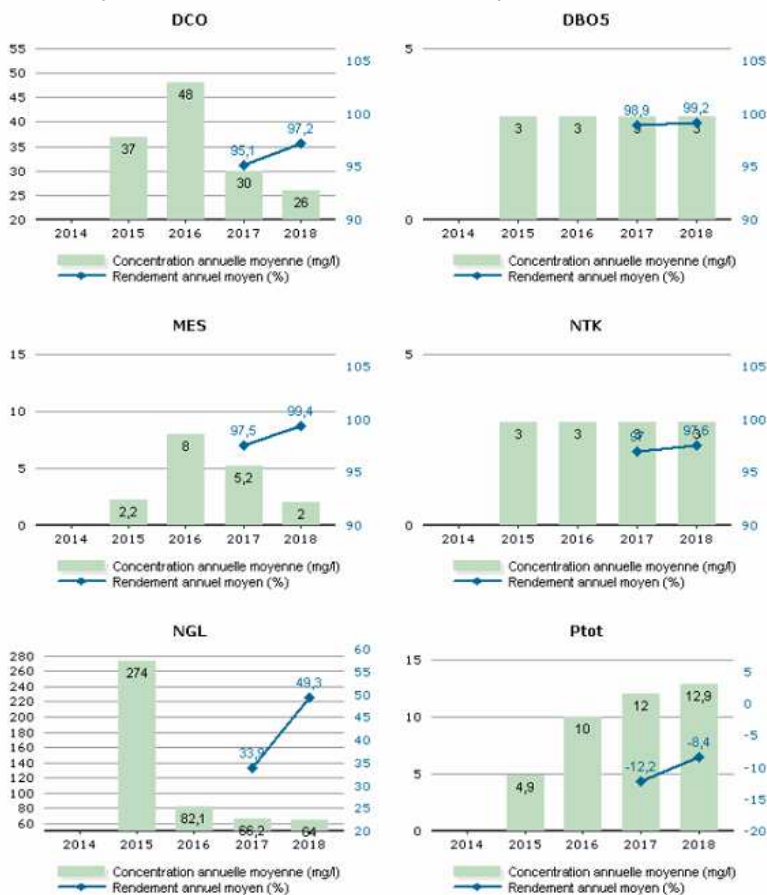
Paramètres	Concentration maximale des rejets (mg/l)	Rendement minimum à atteindre (%)	Valeur de rejet rédhitoire (mg/l)
DBO5	≤ 35	≥ 60	> 70
DCO	≤ 200	≥ 60	> 400
MES	/	≥ 50	> 85

Le niveau de rejet doit être respecté en concentration ou en rendement

Evolution des volumes entrant et sortant :

	Entrée	Déverse	Sortie
2018 (m3)	11 096	0	11 096

Rendements pour le secteur d'assainissement pour 2018 :



Les valeurs moyennes observées (concentrations et rendements) ne permettent pas de mesurer le respect de la prescription lorsque celle-ci s'applique bilan par bilan. L'évaluation du taux de respect fait l'objet de l'indicateur de conformité présenté dans la suite de la présente section.

Conclusion sur le système d'assainissement :

La station d'épuration et le système de collecte présentent des résultats satisfaisants au regard de la réglementation.

## V- Secteur Noiron-sous-Gevrey :

Réseau :

COMMUNES	Longueur Réseau (m)	Réseau Unitaire %	Réseau Séparatif %	Nb postes relevage	Nb déversoirs d'orage
NOIRON-SOUS-GEVREY SAVOUGES	13 265	0	100	1 2	0

Station d'épuration :

La station d'épuration de Noiron-sous-Gevrey de 04/2008 est de type filtre planté de roseaux, dimensionnée pour 1 800 EH (108 kg/j de DBO5 et 270 m3/j).

Le cours d'eau récepteur des eaux usées issues du système de collecte et traitement est un fossé rejoignant la Vauvade.

Normes de rejets :

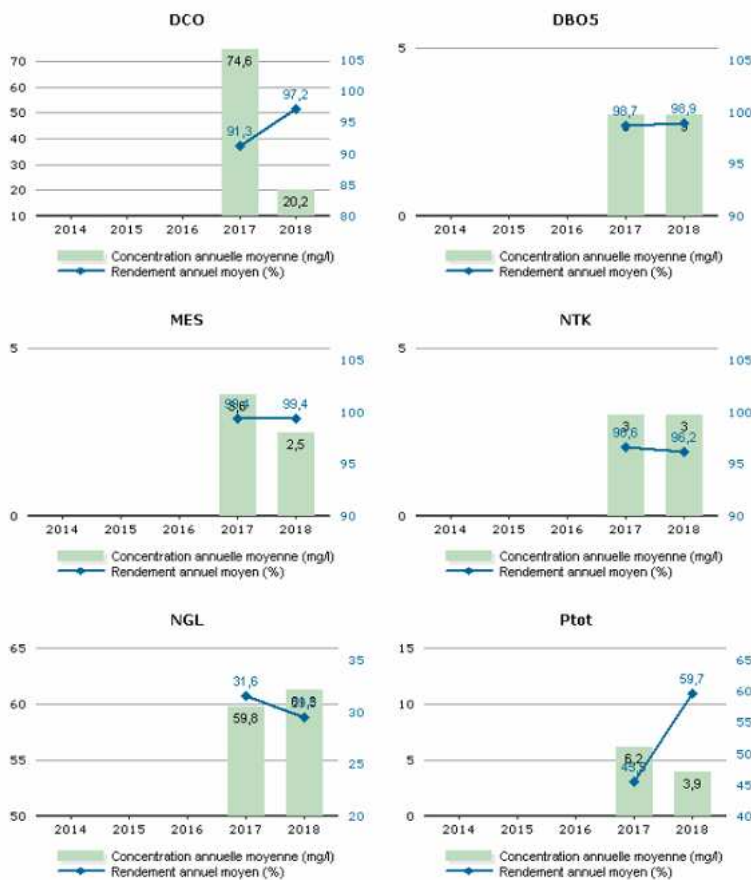
Paramètres	Concentration maximale des rejets (mg/l)	Rendement minimum à atteindre (%)	Valeur de rejet rédhibitoire (mg/l)
DBO5	≤ 35	≥ 60	> 70
DCO	≤ 200	≥ 60	> 400
MES	/	≥ 50	> 85

Le niveau de rejet doit être respecté en concentration ou en rendement

Evolution des volumes entrant et sortant :

	Entrée	Déverse	Sortie
2018 (m3)	104 463	0	101 813

Rendements pour le secteur d'assainissement pour 2018 :



Les valeurs moyennes observées (concentrations et rendements) ne permettent pas de mesurer le respect de la prescription lorsque celle-ci s'applique bilan par bilan. L'évaluation du taux de respect fait l'objet de l'indicateur de conformité présenté dans la suite de la présente section.

Conclusion sur le système d'assainissement :

La station d'épuration et le système de collecte présentent des résultats satisfaisants au regard de la réglementation.

## VI- Secteur Saint-Philibert :

Réseau :

COMMUNES	Longueur Réseau (m)	Réseau Unitaire %	Réseau Séparatif %	Nb postes relevage	Nb déversoirs d'orage
SAINT PHILIBERT	4 267	0	100	1 (avec TP)	0

Station d'épuration :

La station d'épuration de Saint-Philibert de 06/2007 est de type filtre planté de roseaux, dimensionnée pour 600 EH (36 kg/j de DBO5 et 72 m3/j).

Le cours d'eau récepteur des eaux usées issues du système de collecte et traitement est un fossé rejoignant la Boïse puis la Varaude.

Normes de rejets :

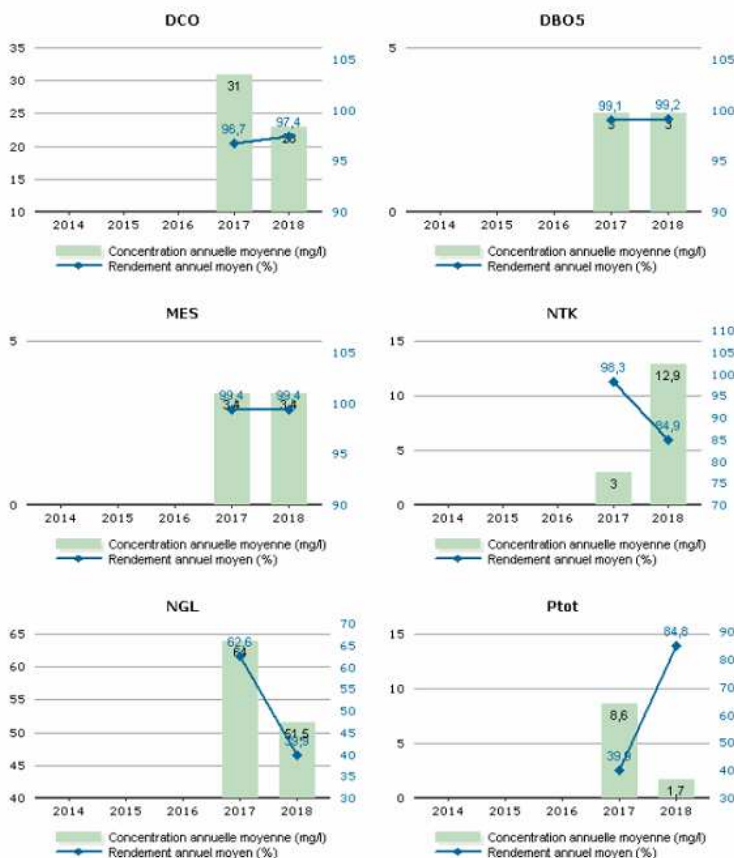
Paramètres	Concentration maximale des rejets (mg/l)	Rendement minimum à atteindre (%)	Valeur de rejet rédhibitoire (mg/l)
DBO5	≤ 35	≥ 60	> 70
DCO	≤ 200	≥ 60	> 400
MES	/	≥ 50	> 85

Le niveau de rejet doit être respecté en concentration ou en rendement

Evolution des volumes entrant et sortant :

	Entrée	Déverse	Sortie
2018 (m3)	30 390	0	30 390

Rendements pour le secteur d'assainissement pour 2018 :



Les valeurs moyennes observées (concentrations et rendements) ne permettent pas de mesurer le respect de la prescription lorsque celle-ci s'applique bilan par bilan. L'évaluation du taux de respect fait l'objet de l'indicateur de conformité présenté dans la suite de la présente section.

Conclusion sur le système d'assainissement :

La station d'épuration et le système de collecte présentent des résultats satisfaisants au regard de la réglementation.

## INDICATEURS DE PERFORMANCE

Ce chapitre présente les données caractéristiques du service et les indicateurs de performance demandés par l'arrêté du 2 mai 2007 sur le contenu du rapport annuel sur le prix et la qualité du service, dont la production relève de la responsabilité de la collectivité.

Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaires ou séparatifs :  
5426 habitants

Saulon	Broindon	Corcelles	Epernay	Noiron	St Philibert
2 310	191	824	189	1462	450

Nombre d'abonnements: 2 204 abonnés

Saulon	Broindon	Corcelles	Epernay	Noiron	St Philibert
968	69	334	75	544	214

Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées :

Saulon	Broindon	Corcelles	Epernay	Noiron	St Philibert
100	100	100	100	100	100

Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées :

aucune

Quantité de boues évacuées issues des ouvrages d'épuration (tonnes MS) & Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation :

	Saulon	Corcelles
Quantités boues (tMS)	23	371
Taux	100%	100%

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées :

Saulon	Broindon	Corcelles	Epernay	Noiron	St Philibert
30	30	30	30	30	30

Linéaires réseaux neufs posés : 0

Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées : 0 %.

Charges entrantes en DBO5 (kg/j) :

Saulon	Broindon	Corcelles	Epernay	Noiron	St Philibert
69	2.7	70	4.9	66.7	15.4

Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité :

796 € (373 370 € facturés, 214 449 m3 vendus)

Sous-produits générés par les systèmes de traitement (quantités destination) :

	Saulon
Graisses	0.5 tonne / Usine de dépollution de Beaune
Sables	0.3 tonne / CET Drambon
Refus de dégrillage	1.6 tonnes / CET Drambon

Achats de réactifs :

	Saulon
Polymère	531 kg
Chlorure ferrique	3 832 kg

Consommation électrique (kWh) :

	Saulon
consommation	95 888
Ratio kWh/DBO5 traités	3.9

Curages préventifs :

2 727 ml (Saulon la Chapelle)

0.91 / 1000 abonnés

Taux de débordements :

0.18 u/1000 habitants

2 désobstructions de branchements

Réclamations :

Aucune

Taux impayés :

2%

7 486 € pour 373 370 € facturés

## ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) répond à l'article L2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il a pour objet le contrôle des systèmes d'assainissement non collectif des habitations et immeubles non raccordés à un réseau public d'assainissement.

Ces contrôles sont de 2 types :

- contrôle de conception et de réalisation pour les nouveaux dispositifs ;
- contrôle de fonctionnement pour les dispositifs existants.

Le service concerne **une quinzaine d'habitants et est réalisé par le délégataire.**

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif :

Cet indicateur permet de mesurer la maîtrise des pollutions domestiques diffuses et d'apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif : les missions obligatoires et les missions facultatives.

Cet indicateur (décrivant la situation au 31 décembre de l'exercice présenté) porte sur un indice compris entre 0 et 140. C'est l'arrêté du 2 mai 2007 qui précise le mode de calcul.

<b>A. - Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif :</b>		
- délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération ;	Non effectif	<b>→ 0/20 pts</b>
- application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération ;	Effectif	<b>→ 20 pts</b>
- pour les installations neuves ou à réhabiliter, la délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.	Programme en cours de réalisation	<b>→ 30 pts</b>
- pour les autres installations, la délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien.	Programme en cours de réalisation	<b>→ 30 pts</b>
<b>TOTAL Partie A (obligatoire) :</b>		<b>80 pts</b>
<b>B. - Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif :</b>		
- existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations (sur 10 pts);;	Compétence facultative non délibérée	<b>→ 0 pts</b>
- existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations (sur 20 pts);;	Compétence facultative non délibérée	<b>→ 0 pts</b>
- existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange (sur 10 pts).	Compétence facultative non délibérée	<b>→ 0 pts</b>

Conformité des installations d'assainissement non collectif :

N°	Situation de conformité des installations contrôlées depuis la création du service	Nombre d'installations d'ANC
(1)	Installations jugées non conformes et présentant un risque avéré ou absence d'installation	0
(2)	Installations jugées non conformes et ne présentant pas de risque avéré	4
(3)	Installations jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service	3
(4) =(1) + (2) + (3)	Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	7

Montant des prestations d'ANC Veolia (au 1er janvier 2019) :

- P1.1 contrôle initial des installations existantes : 133.90€
- P1.2 contrôle initial des installations existantes dans le cadre d'une vente : 133.90€
- P2.1 contrôle des installations neuves ou réhabilitées par avis sur dossier comprenant visite : 133.90€
- P2.2 contrôle des installations neuves ou réhabilitées par visite supplémentaire : 67.50€
- P3.1 contrôle périodique des installations de bon fonctionnement par contrôle : 110.46€
- P3.2 contrôle périodique des installations de bon fonctionnement pour déplacement avec refus contrôle : 50.11€
- P3.3 contrôle périodique des installations de bon fonctionnement par contre visite suite à mise en conformité : 67.50€
- P4.1 installations mises HS : 67.50€
- P5.1 visite de conseil à la demande de l'usager : 45.00€

Réalisation 2018 :

Passation d'un marché pour l'organisation d'une campagne de vidange des fosses annuelle pour les particuliers (marché Communauté de communes).

## *PRIX de l'ASSAINISSEMENT au 1<sup>er</sup> janvier 2019*

Exploitant : forfait assainissement € HT	26,06
Exploitant : redevance assainissement € HT /m3	1,1156
Collectivité : forfait assainissement € HT	10,00
Collectivité : redevance assainissement € HT /m3	0,08
Prix € HT assainissement ramené au m3 (120 m3)	1,50
Modernisation réseau de collecte €/m3	0,150
Facture en € HT pour 120 m3	197,53
<b>Montant TTC pour 120 m3 (TVA 10%)</b>	<b>217,29</b>
Part assainissement (€ TTC/m3 pour une facture de 120 m3)	1,81

Volumes facturés (m<sup>3</sup>) : 214 449 m3

Saulon	Broindon	Corcelles	Epernay	Noiron	St Philibert
97 560	6 782	27 521	6 296	58 249	18 041

Montant facturé par le délégataire : 373 370 €

Montant des recettes liées à la facturation pour 2018 en assainissement collectif (budget Communauté de communes): 82 563 € HT



## BILAN FINANCIER

Le service assainissement bénéficie d'un budget séparé du budget général, et comporte une partie fonctionnement - exploitation et une partie investissement.

**En fonctionnement**, les principales recettes sont de 3 sortes :

- La redevance assainissement part collectivité perçue sur chaque m<sup>3</sup> d'eau potable facturée ;
- Les différentes subventions ou aides de l'Agence de l'Eau pour le traitement des eaux ;
- Les participations au fonctionnement de l'assainissement collectif.

Les principales dépenses concernent tous les frais pris en compte par la collectivité liés à l'exploitation des outils de collecte et de traitement des eaux usées non prévus dans le contrat avec le délégataire.

**En investissement**, les 2 types de recettes proviennent de :

- L'encaissement des emprunts ;
- Les différentes subventions.

Les dépenses sont, elles, liées au :

- Remboursement du capital ;
- Coûts des travaux neufs.

### **Principales dépenses 2018:**

- Curage de la lagune de Corcelles

### **Principales dépenses importantes prévues pour 2019 (€ HT) :**

- Travaux sur la STEP de Corcelles (travaux concessifs Veolia) ;
- Lancement et démarrage d'un diagnostic des réseaux sur les secteurs de Vosne-Flagey, Hautes-Côtes et Sud-Dijonnais en 2018 : 361 000 € (au global sur les 2 budgets) ; fin étude pour fin 2020

Les pages suivantes détaillent, sur 2018, le bilan financier de la collectivité puis du délégataire pour le secteur en délégation de service public.

Bilan financier 2018 du budget collectivité « DSP » :

<b>Section de fonctionnement - Dépenses</b>		
		<b>CA 2018</b>
11	Charges à caractère général	33 613,72 €
12	Charges de personnel et frais assimilés	19 260,01 €
14	Atténuations de produits	- €
23	Virement à la section d'investissement	- €
42	Opérations d'ordre de transfert entre section	155 928,08 €
65	Autres charges de gestion courante	33,52 €
66	Charges financières	19 240,92 €
67	Charges exceptionnelles	- €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>228 076,25 €</b>
<b>Section de fonctionnement - Recettes</b>		
		<b>CA 2018</b>
2	Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	- €
13	Atténuations de charges	- €
42	Opérations d'ordre de transfert entre section	126 331,00 €
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	92 563,07 €
74	Subventions d'exploitation	34 560,14 €
75	Autres Produits de gestion courante	1,67 €
77	Produits exceptionnels	- €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>253 455,88 €</b>
<b>Résultat de fonctionnement</b>		<b>25 379,63 €</b>
<b>Section d'investissement - Dépenses</b>		
		<b>CA 2018</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	18 818,80 €
20	Immobilisations incorporelles	- €
21	Immobilisations corporelles	- €
23	Immobilisations en cours	- €
40	Opérations d'ordre de transfert entre section	126 331,00 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>145 149,80 €</b>
<b>Section d'investissement - Recettes</b>		
		<b>CA 2018</b>
1	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €
13	Subventions d'investissement reçues	- €
21	Virement de la section d'exploitation	- €
40	Opérations d'ordre de transfert entre section	155 928,08 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>155 928,08 €</b>
<b>Résultat d'investissement</b>		<b>10 778,28 €</b>
<b>Résultat global de cloture simple</b>		<b>36 157,91 €</b>

**Annuité de la dette : 38 274,72€**

Compte annuel de résultat de l'exploitation du délégataire VEOLIA – année 2018

<b>LIBELLE</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Ecart %</b>
<b>PRODUITS</b>	<b>397 646</b>	<b>354 230</b>	<b>-10.92 %</b>
Exploitation du service	288 144	285 185	
Collectivités et autres organismes publics	55 645	57 995	
Travaux attribués à titre exclusif	52 096	11 114	
Produits accessoires	1 761	- 64	
<b>CHARGES</b>	<b>365 283</b>	<b>338 559</b>	<b>-7.32 %</b>
Personnel	96 617	90 835	
Energie électrique	28 808	18 513	
Produits de traitement	1 907	681	
Analyses	3 278	1 729	
Sous-traitance, matières et fournitures	100 733	102 037	
Impôts locaux et taxes	3 744	5 181	
Autres dépenses d'exploitation	44 662	32 522	
<i>télécommunications, poste et telegestion</i>	9 668	3 639	
<i>engins et véhicules</i>	7 236	7 650	
<i>informatique</i>	11 380	11 393	
<i>assurances</i>	1 448	2 339	
<i>locaux</i>	11 688	9 971	
<i>autres</i>	3 241	- 2 472	
Contribution des services centraux et recherche	10 980	10 803	
Collectivités et autres organismes publics	55 645	57 995	
Charges relatives aux renouvellements	16 128	15 350	
<i>pour garantie de continuité du service</i>	11 398	10 431	
<i>fonds contractuel ( renouvellements )</i>	4 731	4 920	
Charges relatives aux investissements	2 497	2 623	
<i>programme contractuel ( investissements )</i>	2 497	2 623	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux recouvrement	288	291	
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>32 362</b>	<b>15 673</b>	<b>NS</b>
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	10 785	5 224	
<b>RESULTAT</b>	<b>21 577</b>	<b>10 449</b>	<b>NS</b>

Etat détaillé des produits VEOLIA :

<b>LIBELLE</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Ecart %</b>
Recettes liées à la facturation du service	288 144	285 185	-1.03 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	282 922	284 790	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	5 223	395	
<b>Exploitation du service</b>	<b>288 144</b>	<b>285 185</b>	<b>-1.03 %</b>
Produits : part de la collectivité contractante	41 501	42 798	3.13 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	41 311	42 816	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	190	- 18	
Redevance Modernisation réseau	14 144	15 197	7.44 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	14 204	15 086	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 60	112	
<b>Collectivités et autres organismes publics</b>	<b>55 645</b>	<b>57 995</b>	<b>4.22 %</b>
<b>Produits des travaux attribués à titre exclusif</b>	<b>52 096</b>	<b>11 114</b>	<b>NS</b>
<b>Produits accessoires</b>	<b>1 761</b>	<b>- 64</b>	<b>NS</b>